

AFP

Lundi 19 mars 2007

## Un rapport propose de créer un registre européen des sociétés

L'ancienne ministre Noëlle Lenoir propose de créer un registre européen d'immatriculation des sociétés et une harmonisation des bases de l'impôt sur les sociétés, dans un rapport sur le nouveau statut de "société européenne" (SE) remis lundi au garde des Sceaux Pascal Clément. Créé par un règlement du Conseil des ministres européens du 8 octobre 2001, transposé en droit français en 2005, le statut de SE s'inscrit dans une volonté de "valoriser le marché européen et de consolider les entreprises sur ce marché", a déclaré Mme Lenoir à la presse. Chargée de dresser un premier bilan, à partir notamment d'entretiens au sein des sociétés, Mme Lenoir a qualifié la SE de "forme nouvelle de la citoyenneté européenne des entreprises". Le rapport formule des "propositions pour une nouvelle étape" parmi lesquelles la création d'un "registre européen des sociétés". Les entreprises resteraient enregistrées (acte constitutif, statuts, montant du capital souscrit...) "auprès du registre national" de chaque Etat membre mais les informations seraient centralisées auprès d'un registre européen afin d'éviter un éparpillement de l'information. En matière d'harmonisation fiscale, Mme Lenoir préconise "la mise en place d'une base commune" pour l'impôt sur les sociétés mais la fixation de son taux resterait nationale. Concernant les fusions transfrontalières, le rapport juge "intéressant que des sociétés qui fusionnent aient la possibilité de choisir une seule législation applicable à l'opération" avec cette seule réserve qu'il faudrait opter pour le "système national le plus favorable à la protection des actionnaires et des créanciers".

Il s'agit d'éviter "les risques contentieux induits" par des "législations nationales contrastées" pour tout ce qui concerne les normes financières, comme par exemple "les différences d'évaluation de la parité d'échange des actions". Le rapport juge important "que l'Union encourage et promeuve l'activité communautaire de ses entreprises grâce à un environnement juridique adapté".